

IB/ds –2019

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

La Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports fait connaître que les inscriptions, pour l'année 2020/2021, auront lieu :

- **Du lundi 06 janvier au vendredi 14 février 2020 inclus pour les établissements publics**
- **Et du mardi 07 janvier au vendredi 20 mars 2020 pour les établissements privés sous contrat.**

Les règles d'admission sont les suivantes :

Conditions d'âge requises pour l'admission :

- 3 ans à la rentrée scolaire ou dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire pour la rentrée en maternelle ;
- 6 ans à la rentrée scolaire ou dans le courant du premier trimestre de l'année pour la rentrée en classe de CP (première année de l'enseignement élémentaire).

Condition d'admission pour une inscription :

- Enfant de nationalité monégasque ou dont l'un des deux parents est Monégasque,
- Enfant dont les parents sont légalement domiciliés à Monaco.

INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES PUBLIQUES **du lundi 06 janvier au vendredi 14 février 2020 inclus**

Les inscriptions se dérouleront dans les établissements scolaires suivants :

ECOLE DES CARMES

33, boulevard du Larvotto – Monaco – Tél : 98-98-86-68

Maternelle (3 ans, 4 ans et 5 ans).

Familles concernées : celles domiciliées entre le vallon de Sainte-Dévote et Saint- Roman pour les 3 ans.

Pour les 4 et 5 ans, le secteur géographique habituel : Place des Moulins – Saint-Roman.

Les inscriptions seront prises sur rendez-vous au Secrétariat de l'école.

ECOLE DU PARC

32 bis, boulevard de Belgique – Monaco – Tél : 98-98-86-71

Maternelle (3 ans, 4 ans et 5 ans).

Les inscriptions seront prises sur rendez-vous au Secrétariat de l'école.

ECOLE STELLA

16 Rue Hubert Clerissi – Monaco – Tél : 98-98-94-12

Maternelle (3 ans, 4 ans et 5 ans).

Les inscriptions seront prises sur rendez-vous au Secrétariat de l'école.

ECOLE SAINT-CHARLES

11, avenue Saint Laurent – Monte-Carlo – Tél : 98-98-20-57

Maternelle : 4 ans – 5 ans

Familles concernées : celles domiciliées entre le vallon de Sainte-Dévote et la Place des Moulins non comprise.

Élémentaire : CP à CM2 compris.

Familles concernées : celles domiciliées entre le vallon de Sainte-Dévote et Saint- Roman.

Les inscriptions seront prises sur rendez-vous au Secrétariat de l'école.

ECOLE DE FONTVIEILLE

5, avenue des Guelfes – Monaco - Tél : 98-98-47-65

Maternelle (3 ans, 4 ans et 5 ans) et élémentaire (CP à CM2 compris).

Les inscriptions seront prises sur rendez-vous au Secrétariat de l'école.

ECOLE DE LA CONDAMINE

4, rue Saige – Monaco – Tél : 98-98-86-65

Élémentaire (CP à CM2 compris).

Les inscriptions seront prises sur rendez-vous au Secrétariat de l'école.

ECOLE DES REVOIRES

63 ter, Boulevard du Jardin Exotique – Monaco – Tél : 98-98-86-83

Elémentaire (CP à CM2 compris).

Les inscriptions seront prises sur rendez-vous au Secrétariat de l'école.

Pour tous les établissements scolaires publics, prière de se présenter au secrétariat avec les documents suivants :

- La photocopie du livret de famille ou l'acte de naissance avec filiation,
 - La photocopie du carnet de vaccinations,
 - 3 enveloppes affranchies au tarif en vigueur en Principauté de Monaco,
 - 3 photos d'identité récentes de l'enfant,
 - L'attestation d'assurance de responsabilité civile mentionnant le nom de l'enfant (facultatif),
 - Pour les parents divorcés, le jugement (éventuellement traduit en français) ainsi que dans le cas d'une autorité parentale conjointe, un courrier du second parent autorisant la scolarisation à Monaco, accompagné de la photocopie d'un document officiel (carte d'identité, passeport...),
 - Pour les parents séparés, la photocopie du document officiel précisant les modalités de résidence de l'enfant ainsi que, dans le cas d'une autorité parentale conjointe, un courrier du second parent autorisant la scolarisation à Monaco, accompagné de la photocopie d'un document officiel (carte d'identité, passeport ...) ; en l'absence de document officiel, fournir la photocopie de la fiche d'allocations familiales et/ou de la carte d'assuré social,
 - Les résultats scolaires de l'année en cours (bulletins trimestriels, autres...),
 - En fin d'année scolaire, un certificat de radiation de l'école précédente avec mention de la décision du Conseil de Classe pour tous les nouveaux inscrits à l'exception des enfants non encore scolarisés.
- **Pour les familles monégasques :**
 - Un certificat de nationalité de l'enfant (si seuls les parents sont monégasques, celui des parents),
 - Un certificat de domicile.
 - **Pour les familles résidant en Principauté :**
 - Un certificat de résidence de moins de 3 mois des parents,
 - La photocopie de la carte de séjour en cours de validité.

N.B. : Les documents mentionnés ci-dessus sont absolument indispensables pour constituer le dossier scolaire de l'enfant et pour que l'inscription devienne définitive.

Recommandation importante :

Les places disponibles dans les établissements primaires seront attribuées, en priorité, aux enfants du quartier, monégasques ou résidents, dont l'inscription a été demandée dans les délais impartis.

COLLEGE CHARLES III

Pour les élèves scolarisés en CM2 dans un établissement scolaire monégasque :

Les modalités d'inscriptions seront directement données aux familles par l'école primaire où est inscrit l'élève.

Pour les élèves monégasques, ou dont l'un des deux parents est Monégasque, ou dont les parents sont légalement domiciliés à Monaco, qui effectuent leur première demande de scolarisation en Principauté :

Les modalités d'inscriptions auront lieu du **lundi 06 janvier au vendredi 14 février 2020 inclus** uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 98-98-40-01.

INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT
du mardi 07 janvier au vendredi 20 mars 2020

Critères administratifs :

Conformément au contrat liant les établissements scolaires privés et le Gouvernement Princier, les élèves sont admis, dans la mesure des places disponibles, selon l'ordre de priorité suivant :

- élève de nationalité monégasque,
- élève dont un ascendant direct est monégasque,
- élève dont les parents résident à Monaco.

Cours Saint-Maur

33, bd des Moulins - Monaco Tél : 93-50-61-51

Maternelle (3 ans, 4 ans et 5 ans) et élémentaire (CP à CM2 compris).

Les inscriptions seront prises sur rendez-vous au Secrétariat de l'école.

Ecole François d'Assise - Nicolas Barré

11, Rue Princesse Marie de Lorraine – Monaco - Tél : 97-97-10-55

Maternelle (3 ans, 4 ans et 5 ans) et Élémentaire (CP à CM2 compris).

Les inscriptions seront prises sur rendez-vous au Secrétariat de l'école.

Collège (Sixième, Cinquième, Quatrième)

11, Rue Princesse Marie de Lorraine – Monaco - Tél : 97-97-10-50

Les inscriptions seront prises sur rendez-vous au Secrétariat de l'école.

Collège (Troisième) et Lycée (Seconde, Première L/ES/S, Terminale L/ES/S)

Avenue de l'Annonciade – Monaco - Tél : 97-70-25-90

Les inscriptions seront prises sur rendez-vous au Secrétariat de l'école.

Pour tous les établissements scolaires privés sous contrat, se présenter au secrétariat avec les documents suivants :

- Un extrait d'acte de naissance de l'enfant avec filiation,
- La photocopie du carnet de vaccinations,
- L'acte de baptême (jusqu'en 5^{ème}) pour les enfants catholiques,
- 4 photos d'identité récentes,
- Pour les parents divorcés : un document attestant de l'identité du responsable légal,
- Les résultats scolaires de l'année en cours (bulletins trimestriels, autres...),
- En fin d'année scolaire, un certificat de radiation de l'école précédente avec mention de la décision du Conseil de Classe pour tous les nouveaux inscrits.

Pour les familles monégasques :

- Un certificat de nationalité de l'enfant (si seuls les parents sont monégasques, celui des parents),

Pour les familles résidant en Principauté :

- Un certificat de résidence de moins de 3 mois des parents
- La photocopie de la carte de séjour des parents en cours de validité ou de l'enfant (si plus de 16 ans).

N.B. : Les documents mentionnés ci-dessus sont absolument indispensables pour constituer le dossier scolaire de l'enfant et pour que l'inscription devienne définitive.

La Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports rappelle que tout enfant âgé de 6 à 16 ans résidant en Principauté de Monaco (quelle que soit sa nationalité) doit être inscrit dans un établissement public ou privé de la Principauté.

Dans le cas d'une inscription hors de la Principauté, les parents ou le responsable légal sont tenus d'en informer le Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports en souscrivant une déclaration auprès de celle-ci.

La déclaration énonce les noms, prénoms et date de naissance de l'enfant, l'adresse où il réside ainsi que les coordonnées de l'établissement scolaire. À l'appui de la déclaration, les parents fournissent toute pièce justificative de l'inscription effective de l'enfant.

Cette déclaration doit être renouvelée chaque année. Si la décision d'inscrire l'enfant dans un établissement scolaire établi hors de la Principauté intervient en cours d'année, la déclaration doit être faite dans les mêmes conditions que ci-dessus, dans les huit jours qui suivent la modification.
(Articles 3 et 4 de la Loi n°1.334 du 12 juillet 2007, sur l'Éducation)

En outre, il est rappelé que conformément à la loi susvisée tout manquement à cette obligation sera signalé à Madame le Procureur Général.

Pour les familles domiciliées en dehors de la Principauté, qui souhaitent inscrire leur enfant dans un établissement public ou privé :

Prendre contact auprès de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports – Avenue de l'Annonciade – 98000 MONACO, afin de solliciter une dérogation.